



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_231211_021

SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 16h52, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	05 décembre 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; MUSSARD Laurent ; HUET Henri Claude ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; GEORGET Marilyne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

LANDRY Christian représenté(e) par MUSSARD Rose-Andrée
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
CADET Maria représenté(e) par GEORGET Marilyne
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry
HUET Mathieu représenté(e) par COURTOIS Lucette

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Dénomination des courts de tennis**Le Président de séance expose :**

Depuis 2014, l'association Tennis Club Municipal de Saint-Joseph (TCMSJ) dispose des installations situées en contrebas du centre nautique en centre ville.

Le dynamisme de ses dirigeants a permis de faire évoluer l'offre de la pratique du tennis avec notamment des cours proposés aux plus jeunes et encadrés par des éducateurs diplômés.

Aujourd'hui, le club compte près de 400 licenciés dont les licenciés Fête le Mur, programme initié et développé par l'association de Yannick Noah.

A l'occasion de l'inauguration prochaine du réaménagement des courts de tennis, il est proposé au conseil municipal de dénommer cet équipement sportif du nom de Liliane Lucienne LEBON, figure connue de Saint-Joseph et décédée en 2021.

Surnommée affectueusement "Lulu", c'était une femme d'engagement et de combat. Son engagement envers les autres s'est traduit par sa profession d'institutrice et par son mandat d'élue au sein de la majorité municipale de 2008 à 2014.

Grande sportive, elle pratiquait notamment la marche et avait une grande passion pour le tennis, passion qu'elle a transmise à sa famille. Elle a initié le projet Fête le Mur du TCMSJ et a pu voir un rêve se concrétiser lors de la venue de Yannick Noah en décembre 2020.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la dénomination des courts de tennis en "courts de tennis Lulu - Liliane Lucienne Lebon" ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°21,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

Article 1^{er} .- D'APPROUVER la dénomination des courts de tennis en "courts de tennis Lulu - Liliane Lucienne Lebon".

Article 2.- D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	La secrétaire de séance LEJOYEUX Marie Andrée
	



Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 18 décembre 2023
Et publication ou notification le : 18 décembre 2023
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 18 décembre 2023